

## Conditions Générales de Vente (CGV)



### Préambule

Les présentes Conditions Générales de Ventes autrement appelé CGV dans ce document, sont établies afin d'assurer, en dehors des obligations légales, la transparence concernant les pratiques commerciales de l'entreprise.

Toutes nos informations légales sont disponibles dans le pied de page de notre site internet qui redirige nos clients vers le site de l'infogreffe, site du greffe du tribunal de commerce, et le site dédié à la TVA de l'Union Européenne.

### Partie 1 : Dispositions générales

#### Article 1 : Champ d'application

Les CGV sont applicables UNIQUEMENT sur le territoire Français, les DOM TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse et l'Andorre sans limitation de durée. En outre les CGV sont uniquement applicables aux clients de la Société.

#### Article 2 : Clauses limitatives

Les CGV interviennent dès lors qu'une vente est réalisée ou prévue par le client. En outre les CGV peuvent faire intervenir un contrat complémentaire afin d'apporter plus de précisions sur la prestation ou la vente et éventuellement modifier certains articles présentés dans les CGV tout en étant régie par les clauses contractuelles.

### Partie 2 : Dispositions commerciales

#### Article 3 : Conditions tarifaires

Les tarifs applicables sont présentés lors de l'élaboration d'un devis présenté à l'article 5. Les prix s'entendent en euros et attribués au client au moment de la réception de son dit devis dans la durée fixée à l'article 5. Au-delà de ce délai, les offres tarifaires ne pourront être garanties. Dans le cas où les conditions tarifaires deviendraient invalides, une modification pourra être proposée au client.

#### **Article 4 : Relations commerciales**

Toutes relations commerciales n'engagent ni l'entreprise ni le client dans un processus commercial. Seule la signature d'un devis, d'un contrat ou tout autre document commercial engage l'entreprise et son client sur les présentes CGV. La signature manuscrite ou la validation par mail d'un devis équivaut à l'acceptation des présentes CGV entre l'entreprise et son client. La validation peut se faire par la mention « Bon pour accord » quel qu'en soit le support et la méthode utilisée (manuscrite ou numérique)

#### **Article 5 : Devis**

Un devis correspond à une offre commerciale de la part de l'entreprise dont la durée de validité est spécifiée sur le document et sous réserve de disponibilité des produits.

La validation d'un devis avec mention « bon pour accord » sur le document ou dans le mail correspondant au devis équivaut à une validation ferme de commande, qui donnera lieu à une facture lors de la livraison et vaut acceptation des présentes CGV.

#### **Article 6 : Commande**

Un devis validé donne lieu à l'édition d'un bon de commande permettant d'en assurer le suivi jusqu'à la livraison. La commande prend pour délai initial le jour de réception initial du client conformément aux dispositions prévues à l'article 13.

Sur demande le client peut connaître l'avancée de sa commande, et connaître l'estimation de sa date de livraison. Régulièrement le client est averti par e-mail de l'avancée de sa commande.

Dans le cas où un produit ne serait plus disponible au moment de la commande ou disponible dans un délai supérieur ou égal à 7 jours, un produit de remplacement sera proposé au client. Cette modification doit être acceptée par le client pour être valide. Le client peut toutefois décider d'attendre le produit initialement prévu sans pour autant que les délais supplémentaires d'approvisionnement puissent incomber en responsabilité à la société.

Le délai prévu par notre société est compris entre 7 et 21 jours ouvrés entre la validation de commande et l'expédition de la commande correspondante.

#### **Article 7 : Facture**

La facture rassemble l'ensemble des informations de la commande passée auprès de l'entreprise. La signature d'un bon de livraison auprès du transporteur est requise au moment de la livraison du/des produit(s) qui atteste de leur bonne réception. Il pourra également être facturé des frais de déplacement dans le cadre des prestations de services ainsi que des frais d'étude. Elle est généralement incluse avec l'un des colis livrés et peut être envoyé par email lorsque le client en fait la demande sans frais supplémentaire.

## **Article 8 : Ventres de marchandises**

L'entreprise reste propriétaire des produits vendus jusqu'au paiement intégral de la part du client. Dans le cas où un paiement ne serait pas mené à terme des sanctions pourront être prises dont les modalités sont spécifiées à l'article 14.

## **Article 9 : Livraison en France métropolitaine (Hors DOM TOM et International)**

Les conditions relatives à la livraison sont convenues lors de l'édition du devis.

Cela comprend les délais de livraison, le prestataire de livraison (si ce n'est pas le client lui-même) ainsi que les frais de ports afférents à la commande réalisée. Les tarifs appliqués dépendent du mode de livraison, du montant de la commande et du conditionnement du/des produits (Taille et poids). Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts, à un refus des marchandises ou à une annulation des commandes en cours. Les cas de force majeure délient l'entreprise de toute obligation de livraison des produits commandés. Les produits sont expédiés conformes.

Dans le cas où le produit serait livré défectueux, une réclamation par mail devra être effectuée auprès du prestataire de livraison selon les délais du prestataire ainsi qu'auprès de l'entreprise dans un délai de 15 jours. Passé ce délai toute indemnisation serait impossible. Ces problèmes ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts ou à une annulation de la commande en cours. L'entreprise proposera une solution d'échange ou de réparation à sa discrétion dans les plus brefs délais.

## **Article 10 : Livraison en DOM TOM (Hors France métropolitaine et International)**

Toute livraison à destination des DOM TOM prévalent sur les dispositions de l'article 9 et 11 en raison des spécificités géographiques.

Les expéditions sont confiées par l'entreprise au transporteur le plus adapté aux particularités géographiques dont les frais de ports, assurance comprise, sont étudiés au mieux et spécifiés au client avant sa commande.

La facturation se réalise Hors Taxes conformément aux règles sur les exportations.

Les frais de douanes et autres formalités douanières sont à la charge exclusive du client.

Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts, à un refus des marchandises ou à une annulation des commandes en cours. Les cas de force majeure délient l'entreprise de toute obligation de livraison des produits commandés. Les produits sont expédiés conformes.

Dans le cas où le produit serait livré défectueux, une réclamation par mail devra être effectuée auprès du prestataire de livraison selon les délais du prestataire ainsi qu'auprès de l'entreprise dans un délai de 15 jours. Passé ce délai toute indemnisation serait impossible. Ces problèmes ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts ou à une annulation de la commande en cours. L'entreprise proposera une solution d'échange ou de réparation à sa discrétion dans les plus brefs délais.

### **Article 11 : Livraison à l'international (Hors France métropolitaine et DOM TOM)**

Toute livraison à l'internationale prévalent sur les dispositions de l'article 9 et 10 en raison des spécificités géographiques.

Les expéditions sont confiées par l'entreprise au transporteur le plus adapté aux particularités géographiques dont les frais de ports, assurance comprise, sont étudiés au mieux et spécifiés au client avant sa commande.

La facturation se réalise Hors Taxes conformément aux règles sur les exportations.

Les frais de douanes et autres formalités douanières sont à la charge exclusive du client.

Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts, à un refus des marchandises ou à une annulation des commandes en cours. Les cas de force majeure délient l'entreprise de toute obligation de livraison des produits commandés. Les produits sont expédiés conformes.

Dans le cas où le produit serait livré défectueux, une réclamation par mail devra être effectuée auprès du prestataire de livraison selon les délais du prestataire ainsi qu'auprès de l'entreprise dans un délai de 15 jours. Passé ce délai toute indemnisation serait impossible. Ces problèmes ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts ou à une annulation de la commande en cours. L'entreprise proposera une solution d'échange ou de réparation à sa discrétion dans les plus brefs délais.

## **Partie 3 : Dispositions financières**

### **Article 12 : Moyens de paiement**

Les clients peuvent payer au choix :

- Espèce (dans la limite légale)
- Chèque
- Virement

Les clients peuvent payer sur demande (selon acceptation ou non de la part de l'entreprise) :

- En plusieurs fois détaillées en article 15
- Paypal
- Carte bancaire (Via paypal)

### **Article 13 : Modalité de paiement**

Spécifié sur le devis en fonction du client, le paiement se fait comptant et au moment de la commande sans informations spécifiques et pour les nouveaux clients. Des délais spécifiques peuvent être accordés et notés explicitement sur le devis réalisé.

#### **Article 14 : Retards de paiement**

En cas de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 € est appliquée pour frais de dossier par facture en retard de paiement.

Il est également appliqué un taux de pénalité de retard conformément au taux d'intérêt légal appliqué au tarif TTC de la facture ainsi que d'éventuels dommages et intérêts subis qui pourraient survenir en cas de retard de paiement.

Tout dommage subi par le client du fait de son retard de paiement ne pourrait rendre la société responsable.

#### **Article 15 : Paiement en plusieurs fois**

Lorsque le client demande un paiement en plusieurs fois auprès de l'équipe commerciale, le commercial en charge du dossier remet au client une documentation à remplir permettant de transférer sa demande à notre partenaire financier Sofinco.

Une majoration forfaitaire et obligatoire de 40€ est facturée au client pour frais de dossier. Ces frais ne sont applicables qu'en cas d'acceptation du dossier par Sofinco.

Notre partenaire financier transmet à notre société la réponse d'acceptation ou de refus du paiement et envoie directement au client les modalités du crédit (Montants mensuels, coûts du crédit, taux, etc). Dès lors que le dossier est accepté la commande peut être initialisée à l'issu du déblocage des fonds et de la réception de la somme totale de la part de Sofinco.

En dehors des actions possibles avec notre partenaire financier, nous pouvons proposer des facilitées de paiements permettant de proposer un paiement jusqu'en 4 fois à condition que le crédit auprès de notre partenaire financier soit impossible ou non souhaité d'un commun accord avec le client. Il est caractérisé par un premier paiement libre et 3 autres chèques encaissés chaque mois suivant le premier paiement. Les sommes et les dates d'encaissement doivent être convenues avant le début de la commande.

## **Partie 4 : Dispositions relatives aux clients professionnels**

### **Article 16 : Définition du client professionnel**

Il est défini au sens légal que le client professionnel est identifié par la nature de sa commande ou de la nature de sa demande comme pouvant être liée à une activité professionnelle quelque soit son statut juridique ou sa déclaration auprès des services de l'état. Il est d'usage que le client professionnel soit traité différemment des autres clients dits « particuliers ». Le client professionnel est régi par des clauses spécifiques présentes dans les articles de la partie 4.

### **Article 17 : Droit de rétractation**

Il est défini selon la loi des droits spécifiques aux clients professionnels concernant le droit de rétractation rappelé dans le présent article. Le client professionnel bénéficie d'un droit de rétractation seulement si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La commande n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel.
- Le client professionnel dispose de moins de 6 salariés.

Si au moins l'une des deux conditions n'est pas remplie, le client professionnel ne dispose pas de son droit de rétractation. Il est entendu par activité principale l'activité effective du dit client professionnel tel que défini à l'article 16.

### **Article 18 : Délai de livraison spécifique des clients professionnels**

Le client professionnel doit être livré soit dans un délai estimé lors de la conclusion de contrat de vente, soit selon un délai acceptable au sens légal. Il est entendu par acceptable, les délais couramment usités dans le secteur d'activité dont dépends la SAS Start !

Le client professionnel est informé de par son activité des délais de livraison et des cas de force majeure pouvant opérer dans le cadre de l'exécution du contrat tel que défini à l'article 19.

Outre les cas de force majeure définis à l'article 19, la SAS Start ! est tenu à ses engagements. Dans ce cas où, le délai serait dépassé, la SAS Start ! peut annuler la commande en cours du client professionnel concerné.

### **Article 19 : Cas de force majeure**

Le client professionnel est conscient au moment de sa commande, que la SAS Start ! ne peut être tenue responsable sur les délais de livraison dans les cas de force majeure tel que défini dans le cadre légal (Maladies, pénuries, liste non limitative).

Le cas de force majeure est un principe général du droit français.

Cette cause étant considérée comme extérieure, elle ne peut donner lieu à une annulation de commande, à un remboursement ou à un quelconque dédommagement.

## **Partie 5 : Dispositions relatives au Service-Après-Vente (SAV)**

### **Article 20 : Garanties courantes**

Chaque vente dispose d'un délai de garantie de base sauf mention contraire sur les documents commerciaux qui prévalent sur obligations ci-dessous :

- En ce qui concerne l'entreprise
  - Durée : 2 ans à date de facture
  - Modalités : Remplacement à neuf ou réparation
  - Délai de prise en charge : 1 semaine
- En ce qui concerne les fabricants (Au-delà du délai légal de 2 ans)
  - Durée : Selon chaque produit à date de facture
  - Modalités : Selon le souhait du fabricant
  - Délai de prise en charge : Selon le fabricant

Un délai spécifique peut être mentionné sur nos propositions commerciales qui prévalent sur le présent article.

### **Articles 21 : Conditions de retour et Délai de rétractation**

Chaque client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception de sa commande pour demander un retour d'un ou de plusieurs produits. Les produits retournés doivent être réceptionnés dans les 14 jours suivant la demande de retour. Chaque demande de retour reste à la charge du client.

Conformément aux lois en vigueur le retour est impossible dans les cas suivants :

- Conceptions informatiques assemblées par l'entreprise en raison de la loi ci-dessous :
  - L 121-21-8 3° en raison de la personnalisation nette du produit commandé
- Abus de la part du client ou tentative d'arnaque
- Casse ou détérioration d'un ou plusieurs produits de la commande par le client

### **Article 22 : Services après-vente (SAV)**

Le SAV mis en place par l'entreprise Start prend en charge les frais de réparation directement lié au produit vendu et dont la seule faute provient de l'entreprise. La prise en charge est automatiquement refusée dans le cas d'une mauvaise utilisation des produits de la part du client.

### **Article 23: réclamation éventuelle**

Pour toute réclamation ou demande, un message doit être adressé par courrier postal :

À l'attention du service réclamation  
7 rue du docteur Girbal  
Chanteperdrix Bat C3  
13010 Marseille

Ou par mail aux adresses suivante : [hello@startesport.com](mailto:hello@startesport.com) ou [www.startexpertise.com](http://www.startexpertise.com)

## Partie 6 : Clauses légales

### Article 24 : Consultation

Les présentes CGV tout comme les mentions légales peuvent être consultables à tout moment sur nos sites internet [www.startesport.com](http://www.startesport.com) et [www.startexpertise.com](http://www.startexpertise.com) en leur pied de page ou sur simple demande par mail ou par courrier postal tel que définit à l'article 23.

### Article 25 : CNIL – Données personnelles

L'entreprise Start n'a pas vocations à collecter des données à caractère personnel dans un but commercial (vente de données client par exemple). Toutefois, dans nos relations commerciales des données personnelles sont en effet collectées ; Ces données servant uniquement à établir les documents commerciaux et contractuels, vous disposez tout de même du droit commun établi par la CNIL vous permettant d'avoir accès à vos informations, de les rectifier ou de les supprimer sur simple demande auprès de nos services.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'entreprise par téléphone ou par courrier simple.

Les informations relatives aux déclarations à la CNIL sont disponibles sur les mentions légales consultables à tout moment sur nos sites internet [www.startesport.com](http://www.startesport.com) et [www.startexpertise.com](http://www.startexpertise.com) en leur pied de page.

## Partie 7 : Clauses complémentaires

### Article 26 : Force juridique des présentes CGV

Les présentes CGV établissent de manière générale l'ensemble des relations commerciales de l'entreprise. Toutefois, il pourra être établi un contrat en sus qui donnera des précisions ou modifiera certains articles des présentes CGV. Seuls les articles de la partie 5 et 6 ne pourront pas être modifiés du fait de leur obligation légale.

### Article 27 : Modifications ultérieures

Les CGV ainsi établies peuvent être modifiées à tout moment et unilatéralement. Toutefois l'acceptation des présentes CGV seront de nouveau nécessaire de la part du client par signature des documents commerciaux.

### Article 28 : Tribunal compétent

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal de commerce de Marseille.

Fait à Marseille le : 01/04/2021  
Société par Action Simplifiée - Start !  
Validé par le Président Directeur Général